

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

07 février 2017

N°2017_02_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 DECEMBRE 2016

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 08 décembre 2016.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS

A l'occasion de ce débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD et notamment sur les points suivants :

- les élus s'interrogent sur le rythme de 50 logements mis sur le marché par an : certains estiment qu'il est trop élevé, d'autres pas assez ;
- l'influence Aturine, importante pour la population cazérienne, n'apparaît nulle part dans ce PADD ;
- questionnement sur « le projet professionnel de santé sur le territoire de la communauté de communes » : le conseil municipal estime que la présence d'un médecin sur la commune est indispensable afin de maintenir l'activité de la pharmacie et du cabinet infirmier ;
- l'assemblée souhaiterait que soit favorisé le développement des familles d'accueil pour personnes âgées ;
- développement numérique : les élus regrettent que certaines zones du territoire ne bénéficieront du haut débit qu'après 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

N°2017_02_2 AMENAGEMENT DU SENTIER DU GIOULE : ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE D 874 (ex D 669p) A M. ZAMPROGNA PHILIPPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle D 874 (anciennement partie de la parcelle D 669), d'une superficie totale de 10 m² à Monsieur Philippe ZAMPROGNA ;
- décide que les frais afférents seront à la charge de la commune ;
- précise que Monsieur Patrick BEAUMONT, géomètre expert (cabinet BEMOGE), est en charge de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

N°2017_02_3 INDEMNITES ALLOUÉES AU TRESORIER MUNICIPAL

Le conseil municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour l'année 2016,

- d'accorder, au Receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 50% ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Laurent ATTAL, trésorier ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des budgets.

N°2017_02_4 ASSOCIATION LAÏQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS EDUCATIFS D'AIRE SUR L'ADOUR – PARTICIPATION 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** de participer aux frais de l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2017. Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

N°2017_02_5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - Travaux Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal en bibliothèque.

Il propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 – **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ;
- 2 – **ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

DEPENSES	€ HT
Montant estimatif des travaux HT, selon estimation de l'architecte	143 000,00
	143 000,00

RECETTES	€
Fonds de concours Communauté de Communes du pays Grenadois	20 000,00
Réserve parlementaire	10 000,00
DETR	50 050,00
Fonds propres	62 950,00
	143 000,00

3 - **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 €,

4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2017_02_6 SIMAL – AMANAGEMENT D'UN POINT D'ACCES A L'ADOUR POUR LA MISE A L'EAU DE CANOES-KAYAKS

**RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DE MEME OBJET
PORTANT LE NUMERO 2016 10 3, EN DATE DU 11 OCTOBRE 2016.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Se prononce** favorablement sur le projet d'itinérance nautique d'Aire-sur-l'Adour à Mugron et sur l'inscription du point d'embarquement et/ou débarquement « Rive droite – chemin de Gaillat » (Parcelle D0799) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature des Landes,
- **Se prononce** favorablement pour la participation de la commune au Comité de Pilotage « itinéraire nautique de l'Adour » visant à assurer la cohérence et le pilotage du projet,
- **Se prononce** favorablement pour la gestion par le SIMAL de l'itinéraire nautique et de ses accès, visant à proposer les conventions d'utilisation de l'ESI sollicitées avec les organismes concernés publics ou privés,
- **Se prononce** favorablement sur la maîtrise d'ouvrage par le SIMAL de l'aménagement des sites dans le respect des critères du PDESI et tel qu'il aura été décidé en COPIL par les parties concernées, intégrant un plan de financement équilibré et partagé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions relatives aux points précédents.

DIVERS / INFORMATIONS

- **Travaux d'aménagement du bâtiment communal situé sur la place en bibliothèque.** Les travaux devraient débuter le 20 février.
- **SYDEC** : Réception en mairie de l'étude de l'enfouissement des réseaux – avenue de la Gare : tranche 2. Participation communale estimée à 23 067 euros.
- **Concentration motos traversant la commune** : Monsieur le Maire informe du passage d'environ 25 motos Harley Davidson, sur la commune, le 26 février 2017.
- **SICTOM du Marsan** : le rapport d'activité – année 2015, a été adressé à la mairie.
- **SDIS** : Le montant de la participation communale 2017 sera de 21 041,27 euros.
- **FEC 2016** : Versement, par le Conseil Départemental, de la subvention FEC 2016, d'un montant de 4 870,11 euros, pour l'acquisition de matériels.
- **INSEE** : La population légale totale, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, est de 1096 habitants.
- **ORANGE** : La cabine téléphonique installée sur la place va être enlevée prochainement.
- **ENEDIS** : Information sur le déploiement prochain des compteurs Linky.
- Monsieur le Maire fait par des remerciements adressés par la famille Oulié/Jantroy.
- **Nouvelle association : « Les Marguerites des Saligues »** : l'objet de cette association est : « l'animation de fêtes ou autre grâce à des spectacles de pom-pom girls et de majorettes ».
- Madame Rolande FURLAN fait part de son départ du Conseil Municipal, en juin 2017, et de celui de Monsieur Christophe TRIGEARD en février 2017.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 13 février 2017.

Le Maire,

Francis DESBLANCS